



HAL
open science

Fragment d'histoire sur Tarde. Les modernités d'une pensée archaïque. Tarde, la sociologie, le droit et la politique

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. Fragment d'histoire sur Tarde. Les modernités d'une pensée archaïque. Tarde, la sociologie, le droit et la politique . 2009. hal-01563169

HAL Id: hal-01563169

<https://hal.science/hal-01563169v1>

Preprint submitted on 17 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fragment d'histoire sur Tarde¹ **Les modernités d'une pensée archaïque** **Tarde, la sociologie, le droit et la politique**

1999 aura été, entre autres, l'année Tarde en histoire des sciences humaines : réédition en cinq volumes d'une large partie de ses œuvres par les éditions Synthélabo, un grand article dans le quotidien *Libération* (11 mars 1999) et dans le magazine *La Recherche* (mai 1999), en 2000, article dans *Le Monde des débats* (février 2000)². L'émergence de cet engouement scientifique autour de Tarde est d'autant plus intéressant qu'il succède à de grandes phases durant lesquelles cet auteur, en son temps, très reconnu, a été largement délaissé.

Magistrat, chef du service de la statistique au ministère de la Justice (1894-1900), professeur au Collège de France (1900), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1900), Gabriel Tarde est l'un des principaux acteurs de la sociologie et de la criminologie de la fin du XIX^e siècle. Régulièrement oubliée et redécouverte, son œuvre écrite reste plus connue de nos jours pour sa sociologie perdue, sa théorie de l'imitation et son opposition à Émile Durkheim (Besnard, 1995).

Cette réémergence pose donc la question de la redécouverte, de l'oubli, de l'actualité d'une pensée du passé, et amène à s'interroger sur les usages qui en sont faits. Nous voudrions, ici revenir sur certains aspects de la pensée très féconde de Gabriel Tarde et insister sur les modernités intuitives de cette réflexion.

Nous tenterons de rappeler ce en quoi Tarde peut être considéré comme un précurseur, tout spécialement en sociologie, ou plus exactement en son temps en criminologie, et ici précisément autour de la méthodologie employée pour nous interroger, ensuite, sur les raisons de l'oubli, relatif ou réel, dont il a pu être l'objet et, à l'inverse, sur les raisons du retour de sa pensée qui doit sans doute, autant à la richesse de sa réflexion, que à la posture qui a été la sienne dans le champ scientifique ou politique

L'idée est d'appliquer une analyse socio-historique qui prend en compte, autant que possible, tous les éléments disponibles ancrés dans un contexte sociopolitique déterminant. Aborder en tant que socio-historien la pensée de Tarde, en analysant ses formes et ses usages sur un temps long, est à cet égard stimulant, et offre la possibilité de réfléchir sur la résonance possible de ce discours pour des situations contemporaines.

Loin de la question sur l'influence, les filiations, nous voudrions, très partiellement, tenter de montrer les forces d'une pensée inscrite dans son temps, celui de la France Républicaine ; qui économiquement, socialement, culturellement, est une période dense.

La croissance industrielle et l'urbanisation ont bouleversé les modes d'existence, déstabilisant une frange importante de la population. La crise économique des années 1880 a aggravé cette réalité sociale déjà précaire. Au pouvoir, la jeune Troisième République prône des valeurs d'ordre, de stabilité, de travail, et a la volonté de tout mettre en œuvre afin de les faire respecter. Une pensée qui peut avoir des résonances pour notre époque.

De Panama au spectre de la décadence, le pays est dans un désarroi qui traduit un malaise social latent avec l'éternel problème de la question sociale, la paupérisation du monde ouvrier, une contestation de la gauche qui s'affirme progressivement. La République est fragilisée... mais ses assises restent solides

¹ En paraphrasant l'ouvrage de Gabriel Tarde *Fragments d'histoire future*, Paris, Giard et Brière 1896.

²Ces deux derniers textes sont signés par Bruno Latour.

L'éclectisme des orientations Une modernité intellectuelle ?

De la difficulté d'être (reconnu) sociologue ...

Dès 1888, Tarde participe au concours de l'Académie des Sciences morales et politiques (section morale). Il présente un mémoire sur le sujet suivant : « *Examiner et apprécier les principes sur lesquels repose la pénalité dans les doctrines les plus modernes.* »

Sur six manuscrits retenus, dont celui de Tarde, deux seront récompensés³; Tarde est éliminé, néanmoins son manuscrit sera publié en 1890 sous le titre *La philosophie pénale*. En 1894 on le retrouve participant aux travaux de la Société de sociologie, de la Société des prisons, de la Société d'économie politique. Il assiste aux congrès de sociologie, d'anthropologie criminelle, de statistique, de l'Union internationale de droit pénal. Il est présent aux réceptions, dîners, réunions diverses, où il a l'occasion de rencontrer des "collègues"⁴. En 1895, G. Tarde est chargé officiellement d'un cours de sociologie à l'Ecole libre des sciences politiques. La Société de sociologie de Paris se crée et l'appelle à l'unanimité à sa présidence. Pendant 3 ans, Tarde en sera le président (1895-1898). En 1896, on peut dire que Tarde passe insensiblement de la magistrature à l'enseignement. Emile Boutmy, fondateur de l'Ecole libre des sciences politiques⁵ avait demandé à Tarde l'année précédente de faire des cours dans son école. Tarde débutera ses cours en janvier 1896. Ceux-ci formeront la substance de l'ouvrage publié en 1899 : *Les transformations du pouvoir*. Toujours en 1896, Tarde donne également des conférences au Collège libre des sciences sociales⁶. Mais son public principal sera celui du Collège de France. En 1899, la chaire de philosophie moderne au Collège de France devient vacante par la mort de son titulaire, Nourrisson. Tarde postule, mais demande que cette chaire de philosophie soit transformée en chaire de sociologie⁷. Cette demande est refusée, c'est donc un échec. L'année suivante, Tarde se représente. Il est préféré à Bergson, pour cette chaire de philosophie moderne⁸. Tarde va se démettre de ses fonctions à la Justice et se consacrer à l'enseignement. Le 15 décembre 1900, l'Académie des Sciences morales et politique l'accueille comme membre titulaire. Il est élu au premier tour à la section Philosophie. Une juste revanche, pour Tarde qui avait été refusé au concours en 1889 à la section Morale.

Les années suivantes, il réalise ses cours au Collège de France, et va participer en « 1902 et 1903 à l'enseignement de l'École russe de Hautes études fondée en 1901 par M. Kovalevsky, E. de Roberty, etc...., avec le concours de D. May. »⁹

³ Celui de L. Proal (Conseiller à Aix), dont le mémoire sera publié en 1892, sous le titre : *Le crime et la peine*³. Celui de G. Vidal (professeur de Droit à Toulouse) dont le mémoire paraîtra en 1890, et sera intitulé : *Les principes fondamentaux de la pénalité dans les systèmes les plus modernes*.

⁴ Brunetière, Ribot, Alcan, Flammarion, Espinas, F. Faure, René Worms, Lévy-Bruhl, Fouillée, Durkheim, Bergson, Boutmy...

⁵ Voir Pierre Favre, "Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme, Emile Boutmy (1835-1906) et la création de l'Ecole libre des sciences politiques", *Revue française de sociologie*, 1981, pp. 429-462.

⁶ Quelques-uns de ses cours seront publiés (Leçon d'ouverture, AAC, 1900, p. 231). Dick May (alias Jeanne Weill) avait ouvert cet établissement pour prendre le relais de l'université et va fonder plus tard l'Ecole des hautes études sociales où Tarde débattait avec Durkheim en 1903, et enseignera en 1904.

⁷ Ian Lubek parle de chaire de "psychologie sociologique", op. cit, p. 376.

⁸ En obtenant "18 des 29 votes exprimés (contre 7 à Bergson, 3 à Manouvrier, 0 à Thamin et 1 vote blanc". Il accepte cette chaire et son intitulé, et en fait, il enseignera la sociologie. Ian Lubek, op. cit. p. 369, p.376

⁹ Voir Ian Lubeck, *Ouvrage cité*, p. 376

... à la consécration comme criminologue !

Collaborateur des Archives de l'anthropologie criminelle (AAC) dès ses débuts, directeur pour la partie sociologique en 1893, G. Tarde en est également un des auteurs les plus prolifiques après Alexandre Lacassagne¹⁰, et ses articles y paraissent de 1887 à 1901¹¹.

G. Tarde est "l'étoile filante" de cette école, à laquelle il amène son nom, sa notoriété mais y participe plus comme auteur que comme directeur. C'est dans ce domaine qu'il va fournir une oeuvre imposante car la criminologie, (est) comme un cas particulier de la sociologie »¹²

Réflexions sur le crime. Une modernité sociologique ?

Pour Tarde, l'idée du crime implique essentiellement, naturellement, celle d'un droit ou d'un devoir violé avec un dernier élément important aux yeux de Tarde : l'indignation morale. L'indignation fait partie de ces forces sociales qui établissent la dissidence entre un individu et son groupe: « le crime est une violation d'un droit, c'est-à-dire d'une volonté jugée supérieure (divine, royale, collective) contre laquelle s'est dressée une volonté rebelle et hostile ; et cette violation est conçue comme présentant, à des degrés inégaux, ce double caractère d'être un danger social et une souillure sociale — un danger social à prévenir ou une souillure sociale à effacer. Comme un danger social, le crime est réprouvé par utilitarisme, comme souillure sociale par conformisme. Il alarme d'autant plus qu'il exprime chez son auteur une dissemblance morale plus profonde qui l'a rendu réfractaire à l'imitation morale de son milieu¹³ ». Tarde trouve étrange que les criminologues aient négligé l'étude du crime collectif. La criminalité collective n'est pas une simple totalité de criminels individuels. La caractéristique première et apparente d'une foule, c'est la spontanéité de sa formation, par la contagion d'une émotion qui envahit de proche en proche tous les passants, les individus commencent alors à s'agréger et deviennent foule. La foule ainsi formée a ses caractères propres, des comportements distincts de ceux qu'aurait chaque individu la composant, s'il agissait seul. « la foule, parmi les populations les plus civilisées, est toujours une sauvagesse ou une faunesse, moins que cela, une bête impulsive et maniaque, jouet de ses instincts et de ses habitudes machinales, parfois un animal d'ordre inférieur, un invertébré, un ver monstrueux où la sensibilité est diffuse et qui s'agite encore en mouvements désordonnés après la section de sa tête, confusément distincte du corps. Car la "bête humaine" varie d'après chaque espèce de multitude et il y a là toute une faune humaine, pour ainsi dire, à étudier¹⁴ ». Derrière l'image des foules, l'image du peuple en mouvement avec l'image précise de la révolution en tête.¹⁵

Cette criminalité collective pose le problème de la responsabilité collective. « Ce sont sur les meneurs que doit s'appesantir la peine. Les menés ne sont pas forcément irresponsables. La difficulté sera de trouver l'espèce de répression et encore mieux de prévention qui convient

¹⁰ Fondateur de mouvement d'anthropologie criminelle en France (1843-1924) ; professeur à la faculté de médecine de Lyon, médecin légiste, anthropologue, hygiéniste,

« Alexandre lacassagne, ce n'est pas un homme, c'est un monde » Alphonse Daudet cité par Dr Lauptz, à la mémoire d'Emile Zola, AAC 1907 p827 .Voir Marc Renneville, Alexandre Lacasagne : un médecin-anthropologue face à la criminalité (1843-1924), *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 1995, n° 17, p. 127-140.

¹¹ Bien qu'à cette date il soit décédé, il s'agit dès lors de publications posthumes.

¹² G.Tarde, *La criminalité comparée*, Paris, p.10

¹³ G. Tarde, "Qu'est-ce que le crime ?" *Revue philosophique*, 1898, p. 350.

¹⁴ G. Tarde, "Les crimes des foules", AAC, 1892, p. 358.

¹⁵ « Les grandes scènes de nos révolutions la font éclater, comme les grands orages manifestent la présence de l'électricité atmosphérique, inaperçue bien que non moins réelle dans leurs intervalles. Une foule est un phénomène étrange : c'est un ramassis d'éléments hétérogènes, inconnus les uns aux autres ; pourtant dès qu'une étincelle de passion jaillit de l'un d'eux, électrise ce pêle-mêle, il s'y produit une sorte d'organisation subite, de génération spontanée. Cette incohérence devient cohésion, ce bruit devient voix... G. Tarde, *La philosophie pénale*, Paris, 1972, p. 324.

ici »¹⁶. La répression est l'instrument de la défense sociale, les peines ont pour but d'intimider. Celles-ci doivent être sévères et concourir au maintien de l'ordre et de la sécurité. Pour Tarde, la raison de l'inefficacité des peines est souvent que nul déshonneur ne s'attache à l'accomplissement des actes frappés par certaines peines, l'opinion reste indifférente devant ces délits « Le grand remède au délit, je l'avoue cependant écrit Tarde, ce n'est pas la pénalité, c'est l'opinion publique qui est aussi le véritable gouvernement au fond, comme Spencer l'a prouvé. Chaque catégorie de délits monte ou baisse numériquement, suivant que l'opinion devient plus indulgente ou plus sévère à son égard. »¹⁷ Mais les peines, même imparfaites ou approximativement appliquées rendent service à la société. Les peines ne sont donc pas totalement inefficaces. Elles jouent un grand rôle. Pour Tarde : « assise sur l'opinion la peine paraît tout autrement justifiable qu'assise sur l'utilité »¹⁸. La doctrine utilitaire doit se "purger" au plus vite des éléments esthétiques et moraux qui s'y sont glissés. L'avenir de la peine réside en une conception nouvelle où la répartition sociale, le relèvement de l'individu, l'amélioration du coupable sont des éléments essentiels. En fait Tarde tente de relier sociologie et droit, d'une certaine manière. En 1893, il évoque ces rapports:

« La sociologie criminelle, pourrait-on dire avec assez de justesse, est au droit pénal ce que la physiologie pathologique est à la médecine. La sociologie en général, pourrait-on ajouter, est au droit ce que la physiologie est à l'hygiène, entendue dans le sens le plus large du mot, comme l'art de vivre sainement, dont l'art de guérir n'est qu'une partie. »¹⁹ En effet, pour Tarde, la législation, soit civile soit criminelle, est avant tout un art, et un art pour croître, peut et doit s'appuyer sur une science. Aussi : « La médecine n'est devenue un art national que le jour où elle a commencé à se fonder sur l'expérience scientifique, et le droit pénal n'a été vraiment digne du nom de Droit qu'à partir du moment où il a fait de la sociologie criminelle sans le savoir. »²⁰ Tarde tente de définir "la sociologie", parle des transformations du droit avec une grande lucidité, et surtout exprime toute sa confiance envers les vertus et qualités de la sociologie criminelle, bien différenciée à cet égard de l'anthropologie criminelle. »²¹

L'imitation

Les théories de Tarde donnent aux facteurs psychosociaux et notamment à l'imitation un rôle important. Pour lui, la science criminelle ne doit pas être seulement une criminologie mais

¹⁶ G. Tarde, "Les crimes des foules", AAC, 1892, p. 358.

¹⁷ G. Tarde, "Positivisme et pénalité", AAC, 1887, p. 48.

¹⁸ Ce qui n'est pas l'avis de L. Proal, militant du libre arbitre et de la responsabilité morale "orthodoxe", du système pénal, puisqu'il inclut dans un même mouvement Littré, Tarde, Maudsley, Lombroso, Ferri... qui tous concilient (ou essaient) le maintien de la pénalité avec le déterminisme.

Pour lui, dans la doctrine de l'utilité, la pénalité trouve à la fois sa source et sa règle dans l'intérêt social. L'utilité sociale d'une part, la loi morale de l'autre sont les deux bases sur lesquelles s'appuient la théorie de la pénalité. Voir Proal, "Le déterminisme et la pénalité", AAC, 1890.

¹⁹ G. Tarde, "La sociologie criminelle et le droit pénal", AAC, 1893, p. 513.

²⁰ G. Tarde, "La sociologie criminelle et le droit pénal", AAC, 1893, p. 514.

²¹ Sur ce thème, R. Worms, directeur de la *Revue internationale de sociologie*, présente au congrès de l'Union internationale de Droit pénal (Paris, 1893) un rapport sur "Quelle influence les recherches anthropologiques et sociologiques peuvent-elles avoir sur le droit pénal ?" (AAC, 1893, pp. 673-677). Il estime que le Droit a une relation générale avec l'anthropologie, le Droit pénal une relation spéciale avec l'anthropologie criminelle, mais encore plus avec la sociologie criminelle. Car la distinction est nette entre les deux, l'anthropologie criminelle envisage l'homme criminel, la sociologie criminelle le fait criminel. Où l'anthropologie criminelle considère le criminel en lui-même, en lui seul, abstraction faite du milieu qui l'entoure. La sociologie criminelle, pour Worms, au contraire essaie d'expliquer le crime par l'influence du milieu social dans lequel est plongé le criminel, étudie la réaction de la peine sur la société.

également une morale sociale. Tarde a fait d'abord le procès de la théorie du criminel né. Cependant, il ne niait pas qu'il " existe réellement un certain nombre de vrais criminels" mais leur crime restait, malgré tout, facteur du milieu. Tarde complète sa théorie du criminel par une théorie du crime qui s'inspire de données sociologiques en insistant sur une notion précise : l'imitation.

Tarde insiste sur les formes et la force de l'imitation, puis précise ce qu'il entend par les lois de l'imitation. Il dégage deux lois essentielles : les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont plus rapprochés ; le supérieur est plus imité par l'inférieur qu'il ne l'imité. Ainsi « la récidive naît du penchant à contracter des habitudes, à se copier soi-même ». L'imitation est le facteur social par excellence, véritable trait d'union entre l'individu et le groupe social.

Tarde écrit dans la *Philosophie pénale* : « Pour juger de son pouvoir propre, il faut observer d'abord les manifestations chez les idiots. En eux, le penchant imitatif n'est pas plus fort qu'en nous, mais il agit sans rencontrer l'obstacle de nos idées, de nos habitudes morales, de nos volontés. Tous les actes importants de la vie sociale sont exécutés sous l'empire de l'exemple. »²² Tarde explique cette contradiction apparente par une autre loi d'imitation qu'il nomme loi d'insertion et qui est caractérisée par le passage alternatif de la mode à la coutume et l'accroissement continu "du legs coutumier et traditionnel" : « Toute industrie s'alimente ainsi par un afflux de perfectionnement ; innovation aujourd'hui, traditions demain ; toute science, tout art, toute langue et toute religion obéit à cette loi du passage de la coutume à la mode, et du retour à la mode à la coutume, mais la coutume élargie. A chacun de ces pas en avant, le domaine de l'imitation grandit, le champ de l'assimilation sociale, de la fraternité humaine s'étend et ce n'est pas l'effet le moins salubre de l'action imitative au point de vue moral. »²³ Tarde applique ces conceptions à l'influence sur le crime des facteurs sociaux les plus importants : l'instruction, le travail, l'industrie, la pauvreté et la richesse, et plus généralement aux variations apportées à la notion du crime par les changements de civilisation.

L'imitation liée à l'invention

L'imitation est à la base de la psychologie sociale, et l'invention ne serait que la rencontre et la combinaison d'imitations qui s'ignorent. Que l'homme pense ou agisse, il imite presque toujours. Il imite ses ancêtres et c'est la tradition, la coutume ; il imite ses contemporains et c'est la mode.. L'invention, ce serait « l'apparition accidentelle dans une certaine mesure, quant à son lieu et à son moment, de quelques grandes idées, ou plutôt d'un nombre considérable d'idées petites ou grandes, faciles ou difficiles, le plus souvent inaperçues à leur naissance, rarement glorieuses, en général anonymes, mais d'idées neuves toujours et qu'à raison de cette nouveauté, je me permettrai de baptiser collectivement inventions ou découvertes »²⁴. Ainsi, toute nouveauté apportée à une innovation existante dans des domaines aussi divers que la religion, la politique, le droit ou le crime correspond à cette définition. L'imitation, dans ce système, n'est qu'un aspect du phénomène général. Elle n'est pas pour Tarde la cause unique, c'est un véhicule, un facteur d'expansion. L'imitation obéit à des lois, soit, mais de plus « l'imitation des idées précède celle de leur expression et ensuite l'imitation des buts précède celle des moyens »²⁵.

Le type professionnel

Pour Tarde, le criminel posséderait un type professionnel comme le pêcheur, le paysan. Allant plus loin, plus globalement dans l'analyse, Tarde développe l'idée d'une criminalité

²² G. Tarde, *La philosophie pénale*, éd. Cujas, 1972, p. 323.

²³ G. Tarde, *La philosophie pénale*, op. cit., p. 365.

²⁴ G. Tarde, *Les lois de l'imitation*, Paris, F. Alcan, 1890, p. 2.

²⁵ G. Tarde, *Les lois de l'imitation*, Paris, F. Alcan, 1890, p. 223.

professionnelle²⁶ et s'entend sur les deux sens bien distincts de cette expression. « Dans le premier sens, elle signifie le contingent de délits quelconques fourni par chaque profession, le nombre de ses infractions de tout genre à la morale générale ; dans le second sens, le nombre de délits spéciaux et caractéristiques d'infractions à sa morale propre que chaque profession fait éclore. La première acception est la seule répandue parmi les statisticiens et les criminalistes, bien que la seconde présente un intérêt plus vif et plus profond. »²⁷ Pour bien juger de la criminalité professionnelle, il faut se pénétrer de la morale professionnelle qui prête aux mêmes actions, suivant les préjugés ou les sentiments traditionnels des diverses professions, une importance si étrangement inégale et va jusqu'à les faire passer du rang de crimes au rang d'actes de vertus, et inversement (le secret professionnel de l'avocat, du médecin, l'indiscrétion professionnelle du journaliste). Pour Tarde il existe des crimes professionnels : l'avortement pour la sage-femme, la servilité pour le magistrat. Il ajoute : « Pourquoi la carrière criminelle aurait-elle ce privilège de posséder un physique caractéristique dont les autres carrières seraient dépourvues ? Au contraire, il y a lieu de penser *a priori* que le signalement anthropologique de celles-ci doit être plus accentué car la première se recrute un peu partout, beaucoup plus indifféremment que les autres, et elle exige des aptitudes beaucoup moins spéciales. »²⁸ L'idée de corrélation entre l'organisme et la profession avait été émise mais en sens inverse par Darwin qui écrivait qu'il suffit de l'attitude imposée par un métier pour modifier considérablement la conformation cérébrale et crânienne (ex. : les cordonniers). Mais il ne faut pas oublier que ce type professionnel ou social, par le passage d'un état social à un autre, c'est-à-dire par le changement survenu dans le nombre, la nature et les avantages, ou les risques relatifs des divers métiers, peut se modifier. De même, pour le crime, il n'est pas permis d'affirmer que tel individu même prédisposé devienne fatalement criminel dans toutes circonstances sociales. Tarde précise qu'il suggère l'étude du "type professionnel" avec prudence. Toutes ces précautions ont dû jouer en sa faveur, car il n'a pas été gravement attaqué sur cette notion²⁹. Par contre, sa conception du crime le heurta à celle de Durkheim qui n'envisageait pas de la même façon et la notion, et le fait.

Tarde et Durkheim

« Le crime est un fait social comme un autre (...) » écrit Tarde, et en ce sens il est très proche de Durkheim et se distingue des écoles criminologiques, mais il s'éloigne de ce dernier en ajoutant : « Mais un phénomène antisocial en même temps, comme un cancer, participe à la vie d'un organisme, mais en travaillant à sa mort... Le crime est une industrie, mais une industrie négative... »³⁰.

Deux pensées originales, ardues vont débattre... Une polémique s'instaure entre ces deux hommes, par revues et articles interposés. Ce ne sont pas les arguments de la logique de pensée qui sont mis au premier plan ; ce débat porte sur des conclusions mais aussi sur les

²⁶ Coutagne a également écrit sur ce thème, "De l'influence des professions sur la criminalité", AAC, 1889, p. 616, 2^o Congrès International A.C., Paris, 1889, AAC, 1892, p. 387.

²⁷ G. Tarde, *La criminalité professionnelle*, Congrès international A.C., 1896, AAC, 1896, p. 538.

²⁸ G. Tarde, *La criminalité comparée*, op. cit., p. 53.

²⁹ Les Italiens n'ont pas critiqué Tarde (sauf Ferri dans *La sociologie criminelle*, op. cit., p. 61). Topinard se joint à Tarde pour cette explication et classe ce type parmi les "types collectifs accidentels", voir *Revue d'anthropologie*, 1887. Manouvrier rejoint aussi cette hypothèse ("Le volume de la tête suivant les classes et les professions", *Revue scientifique*, 1882). Seul le Dr. Fere s'oppose totalement à l'idée de Tarde, les antisociaux ont un caractère commun, pour Fere, c'est l'inaptitude à une activité sociale, ce type est totalement créé donc susceptible d'être modifié ou supprimé. C'est un type transitoire (*Dégénérescence et criminalité*, 1888, p. 78-79).

³⁰ G. Tarde, *La philosophie pénale*, op. cit., p. 420. Il précisait auparavant sa pensée (p. 366). Le crime est un fait social singulier, mais après tout un fait social comme un autre. Il est une branche gourmande de l'arbre national, mais une branche nourrie de sève commune et soumise aux lois communes.

principes et la méthode... Et si l'objet central se trouve en être le crime, il est également le prétexte à une querelle plus méthodologique. A première vue déjà, tout oppose ces deux hommes : le caractère, la carrière, (exclusivement universitaire pour Durkheim), le projet, l'écriture même (la rigueur de Durkheim, l'échevelé de Tarde). Tarde fait de l'imitation le fait social élémentaire, là où Durkheim voit dans la contrainte la marque propre de tout phénomène social, Tarde construit toute chose à partir de l'individu, quand Durkheim part de la société. Les convergences viennent de la conception que les deux "sociologues" se font des principes et de la logique sociologique. Le nœud de la controverse réside dans le caractère de normalité que Durkheim attache au crime, le distinguant du pathologique. Durkheim a attaché une grande importance à définir correctement le normal et le pathologique, la santé et la maladie. Durkheim entreprend d'établir que le crime n'est nullement un fait social pathologique. Le crime est normal parce qu'il n'est pas de société qui ne le présente, parce que même une société qui en serait exempte reste du domaine de l'impossible. « Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable, quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes : c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine »³¹. Quant au criminel, « contrairement aux idées courantes, le criminel n'apparaît plus comme un être insociable, comme une sorte d'élément parasitaire... C'est un agent régulier de la vie sociale »³². Durkheim fait chanceler une conception du crime propre à beaucoup de criminologues pour qui le caractère pathologique du crime est réel, incontestable³³.

Tarde s'élève contre les conceptions de Durkheim ; pour lui, ce dernier construit « en l'air, une sorte de sociologie en soi et pour soi qui, purgée de toute psychologie et de toute biologie, aurait bien de la peine à se tenir debout, sans le remarquable talent du constructeur »³⁴. Pour Tarde, le crime ne peut être un phénomène de normalité sociale parce que ce serait en pure contradiction avec le principe d'adaptation, fondement de la lutte pour la vie. Le crime comme la maladie peuvent permettre de vivre hors du combat, jamais d'y triompher. Tarde se demande si la constance d'un fait peut permettre d'aboutir, de penser qu'il est normal. Il répond négativement et malgré l'apparente logique du constat pense que Durkheim a seulement « exprimé avec beaucoup d'originalité une impression très banale, qui se traduit tous les jours par l'indulgence croissante des juges et jurés, par le relâchement des fibres de l'indignation et du mépris public en présence de certains attentats... J'ai bien peur pour M. Durkheim qu'il ne se trouve d'accord ici avec le sens commun ou plutôt vulgaire si méprisé par lui »³⁵. Tarde conteste également l'idée d'utilité du crime dont l'effet est d'atténuer ou même supprimer l'intérêt pratique de la peine. Tarde se demande à quoi peut être bon un crime ? Dans un premier temps, à maintenir le niveau de conscience collective, répond Durkheim, car dans une société où il n'y aurait plus d'homicides, de vols, d'attentats aux mœurs, la conscience collective se mettrait à incriminer avec une sévérité extravagante les plus légers actes de violence. Pour Tarde cette justification est erronée car le péril actuel n'est pas à l'excès de scrupules de la conscience publique, ni la tendance à donner des pénalités démesurées pour des broutilles. Durkheim précise alors son idée, reprochant à Tarde d'avoir exagéré celle-ci. Il ne pense pas que si certains crimes devenaient plus rares, les peines qui les frapperaient s'élèveraient nécessairement. Ce qui est normal, c'est le couple inséparable du crime et de la peine.

³¹ Durkheim, *Les règles de la Méthode sociologique*, F. Alcan, 1912, p. 83.

³² Durkheim, op. cit., p. 89.

³³ Bien que Durkheim ne remette pas en cause le fait que le criminel ne soit pas un individu normalement constitué.

³⁴ G. Tarde, *Criminalité et santé sociale*, *Revue philosophique*, 1895, p. 148.

³⁵ G. Tarde, *Criminalité et santé sociale*, *Revue philosophique*, 1895, p. 149.

Le premier a ouvert le chemin à la psychologie sociale, à l'étude des rapports sociaux et des formes de sociabilité, le second a permis le développement de l'étude des groupes sociaux et des institutions. Un niveau d'approche différent, des perspectives différentes. Chacun a une conception très personnelle de sa discipline, de sa méthode. C'est une des divergences entre ces deux hommes, conséquence de leur diversité conceptuelle³⁶. J. Pinatel concluait pour une « fraternisation *a posteriori* » en écrivant : « il n'y a plus d'opposition entre la pensée de Durkheim et celle de Tarde. Le premier a été à l'avant-garde de la division du travail scientifique, tandis que le second a été le pionnier de sa réunification. »³⁷

Des statistiques judiciaires à l'archéologie criminelle Une modernité épistémologique ?

Tarde a été connu comme Directeur au Bureau de la statistique du ministère de la Justice en 1894, et cette fonction vient plutôt confirmer un intérêt et un goût déjà présents que révéler une vocation. La collecte des chiffres n'est pas sa passion, c'est la recherche de l'interprétation³⁸ qui l'intéresse que les contraintes administratives ne lui permettent pas d'exposer dans les rapports officiels.³⁹ Tarde y remédiera en publiant plusieurs articles relatifs à des commentaires de statistiques⁴⁰. Ses commentaires sont souvent personnels et rompent avec les habitudes et le ton de l'administration⁴¹. « Le statisticien, nouveau géomètre devient avec le médecin, autre visage de la science ordonnatrice, le grand expert social capable de prendre la mesure de toute chose »⁴². Élogieux mais réfléchi, Tarde s'interroge sur la statistique dont il a une vision claire. Il faut la perfectionner, avoir conscience de son insuffisance, l'étendre à d'autres domaines qui pourront permettre de comprendre le crime. « Pour le moment », écrivait Tarde en 1883 « la statistique est une sorte d'œil embryonnaire, pareil à celui de ces animaux inférieurs qui y voient juste assez pour reconnaître l'approche d'un ennemi ou d'une proie ; mais c'est déjà un grand service qu'elle nous rend, et elle peut nous empêcher ainsi de courir des dangers sérieux. »⁴³ Cet énoncé de Tarde prend en considération les possibilités limitées de la source et de son habile et trop aisée manipulation. Et c'est ainsi qu'au delà de la statistique, Tarde⁴⁴, précédé par Lacassagne⁴⁵, va s'attacher à la méthodologie historique⁴⁶.ou plutôt une approche archéologique

³⁶ De Durkheim, Auguste Georges Berthier écrivait : « Sa confiance s'accompagnait, semble-t-il, du refus de tout crédit à une toute autre méthode de sa méthode, à toute autre conception que sa conception... », «La Sociologie criminelle d'E. Durkheim», AAC, 1914, p. 317.

³⁷ J. Pinatel, «La pensée criminologique d'E. Durkheim et sa controverse avec Gabriel Tarde», *Revue de Science criminelle et de droit pénal comparé*, 1959, p. 442.

³⁸ « Pour le moment », écrivait Tarde en 1883 « la statistique est une sorte d'œil embryonnaire, pareil à celui de ces animaux inférieurs qui y voient juste assez pour reconnaître l'approche d'un ennemi ou d'une proie ; mais c'est déjà un grand service qu'elle nous rend, et elle peut nous empêcher ainsi de courir des dangers sérieux. »³⁸ Cet énoncé de Tarde prend en considération les possibilités limitées de la source et de son habile et trop aisée manipulation.

³⁹ De 1894 à 1900, Tarde fera les rapports annuels du Compte. Tarde à ce poste n'était pas vraiment à sa place », il excellait à interpréter les chiffres de la statistique, à en découvrir le sens caché ou à trouver en eux l'argument décisif en faveur d'une théorie originale ; mais il n'aimait guère les assembler (Alexandre Lacassagne, *Gabriel Tarde* Discours prononcé à l'inauguration de son monument, Sarlat 12 septembre 1909 AAC., 1909, p 895-906).

⁴⁰ Ainsi dans les «Archives» en 1885, 1888, 1891, 1903.

⁴¹ Ainsi en 1887, il conclut en disant que « la statistique criminelle n'est pas flatteuse relativement à notre moralité, et la statistique civile ou commerciale ne l'est pas non plus à l'égard de notre prospérité », «Statistique criminelle pour 1885», AAC, 1887, p. 413.

⁴² Michelle Perrot, «Premières mesures des faits sociaux : les débuts de la statistique criminelle en France, 1780-1830», *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, 1976.

⁴³ Cité par Gentzling (G. Tarde, *Criminologue*, Thèse p. 418), tiré des *Lois de l'imitation*, p. 148.

⁴⁴ Tarde, «L'archéologie criminelle en Périgord», AAC, 1891.p569-584

⁴⁵ Lacassagne, «Programme d'étude nouvelles en A.C.», AAC, 1891. p565-568

⁴⁶Voir entre autres dans les *Archives* un grand nombre d'articles historiques, principalement autour de la justice et du droit entre autres :

Tarde, «L'archéologie criminelle en Périgord», AAC, 1891. p569-584

L'article programmatique qu'écrit Alexandre Lacassagne émane de discussions avec Armand Corre et Gabriel. Tarde. Tous trois ont constaté que l'anthropologie criminelle avec ses mensurations, ses chiffres et ses pourcentages n'avait encore donné que de maigres résultats scientifiques et pas de conséquences pratiques. Il fallait progresser pour que le public intéressé ne se lasse pas de toutes les discussions, querelles d'écoles, de spécialistes ou autres. Il y a donc utilité et nécessité d'étendre l'étude sociologique du crime par des recherches historiques archéologiques. Cette anomalie ou cette nécessité des milieux sociaux s'est-elle toujours manifestée de la même façon ? Les changements dans les habitudes et dans les mœurs se sont-ils accompagnés de transformations dans les passions ? Quelle est la part des modifications d'ordre cosmologique, biologique, sociologique ?

La réponse à ces questions ne se trouve pas dans l'étude minutieuse du criminel d'alors alors même qu'on fait usage des méthodes et procédés de l'arsenal scientifique moderne. Il faut chercher cette réponse dans les archives des anciennes juridictions criminelles. Nous devons nous occuper d'archéologie et d'histoires criminelles, connaître les mœurs judiciaires, les procédures et les pénalités des siècles précédents. »⁴⁷ C'est une véritable "profession de foi" pour des recherches historiques et ce dont il faut se soucier avant tout, c'est de « l'archéologie morale ».

Tarde n'a cessé de vanter les vertus de l'archéologie et propose même de mettre en place un nouveau champ de recherche qu'il appelle l'archéologie criminelle, dont il a livré un commencement de cas pratique appliqué à sa région natale du Périgord. « Il ne s'agit pas ici d'une forme poussiéreuse et érudite d'histoire locale ou de la volonté d'exhumer des formes primitives, voire même préhistoriques de criminalité. De façon très moderne, il pressent tout l'intérêt qu'il y aurait d'aborder l'histoire de la question pénale non par le prisme de la législation, mais par l'étude de la criminalité, en procédant à un dépouillement systématique des archives à commencer par les anciens présidiaux et sénéchaussées. »⁴⁸

Edouard Tillet a très bien saisi cet aspect de l'œuvre de Tarde. Il montre que « Tarde semble influencé par des auteurs, dont l'érudition déployée doit permettre d'appréhender les processus juridiques selon une méthode génétique. Ce qu'il importe de rendre compte est la genèse d'une institution juridique, que ce soit le mariage, la propriété ou le contrat, par l'utilisation du comparatisme, alors considéré comme le moyen le plus pertinent pour saisir les formes et les évolutions du droit. (Tillet, 2005) La compréhension des lois du passé n'oblitére pas la possibilité de rendre compte des mutations à venir. Pour Tarde, si les sociétés n'ont point toutes la même origine, ni ne suivent la même évolution, elles sont néanmoins orientées vers une direction. Il le traduit de façon très plaisante dans son uchronie intitulée *Fragments d'une histoire future*, et son projet historique est en partie expliqué dans *Les lois sociales* : « L'histoire (...) ne devient une science que dans la mesure où les rapports de causalité qu'elle nous signale apparaissent comme établis entre une cause générale, susceptible de répétition ou se répétant en fait, et un effet général, non moins répété et susceptible de l'être »⁴⁹. Plus qu'à de rigoureux enchaînements de causes à effets, à la logique trop mécanique, il faut rechercher des liens plus souples de passage d'une phase à une autre au cours d'une évolution.

Corre et Aubry, "Documents de criminologie rétrospective", AAC, 1894.p181-208, p 322-337, p 684-716

Marty, "Recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne", AAC, 1895, p 381-416

Chartier, "Une erreur judiciaire au Parlement de Bourgogne à la fin du XVIIIème siècle", AAC, 1898. p 249-261

Chartier, "Note sur l'ancienne justice municipale de Dijon", AAC, 1899. p 146-151

Chartier, "La médecine légale au tribunal révolutionnaire de Paris pendant La Terreur", AAC, 1900. p121-143

Libert, "Simon Morin régicide (1623-1663) le dernier visionnaire brûlé en France", AAC, 1912.p161-188

⁴⁷ Lacassagne, *op. cit.* p. 566

⁴⁸ É Tillet, « L'histoire du droit au risque de la sociologie. », *Champ pénal. Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document263.html>

⁴⁹ G.Tarde, *Les lois sociales*, 1999, p 43.

Comme l'indique E. Tillet, « Tarde s'inscrit dans une tradition historiographique qui triomphera avec l'École des Annales »⁵⁰.

Il apparaît dès lors évident que Tarde ne peut se prétendre être un historien orthodoxe. Il ne travaille pas sur les sources, et sauf quand il se lance dans l'archéologie juridique, n'a aucun rapport concret avec le document. Il ne veut pas rendre compte d'un événement ou d'une pratique passée qu'il s'agirait de révéler au terme d'une patiente fréquentation des archives. Quand il parle d'histoire, c'est une histoire du temps long, de la longue durée.

Ce programme allait donc être un point carrefour dans l'esprit de nos "criminologues". Ce projet ne fut pas vraiment "constructeur" car il ne bouleversa pas l'orientation criminologique débutée, mais le fait qu'il existe, qu'on y insiste, est très intéressant pour réformer le puzzle de ce mouvement en construction. En effet, cette initiative étrangement moderne, insufflée par une réflexion poussée, intelligente est surprenante. Cet appel à l'histoire, à l'archéologie des faits et des mœurs restituent une volonté d'ouverture originale, en direction de l'avenir (même s'il faut en appeler au passé...), une réelle tentative de comprendre et cerner le mieux possible le phénomène criminel. « Etudier les criminels de notre époque, c'est utile, nécessaire, mais est-ce suffisant pour bien comprendre ce qu'est le crime ? »⁵¹

Un libéralisme réformiste. Une modernité politique ?

Discrétion ou opportunisme. ?

Tarde apparaît comme discret, mais il faut savoir qu'il n'hésita pas à amorcer des correspondances parfois anonymement, et à abreuver de son courrier plusieurs personnalités de son temps comme avec Théodule Ribot, directeur de la *Revue Philosophique*⁵² (Salmon, 2005a). Ses écrits restent d'ailleurs un moment confinés au cercle des académiciens de province, mais certaines lettres qu'il envoie à des savants parisiens le font remarquer. En 1894, ou plutôt fin 1893, Tarde fait l'objet, à son insu, d'une intervention par le professeur Rollet⁵³ auprès de son ami le ministre de la Justice Antonin Dubost⁵⁴ en vue d'une promotion professionnelle.

Influent, sûrement, Tarde reste sceptique voir frileux pour ces engagements politiques. Ceux-ci sont rares, très discrets, alors que la France fut le théâtre de multiples mouvements politiques et sociaux. Son désaccord avec les thèses socialistes est connu. Un échange de lettres, publié dans les *Archives* en 1905 avec Casimir de Kelles-Krauz, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles permet l'ébauche de ce jugement⁵⁵

⁵⁰ Pour ce passage, E. Tillet cite B. Karsenti, (Karsenti, 1993, XVI.)

⁵¹ A. Lacassagne, "Programme d'études nouvelles en anthropologie criminelle", AAC, 1891, p. 566.

⁵² « M. Ribot en publia des passages et demanda à connaître l'auteur, et ce fut à partir de ce moment une correspondance suivie entre les deux philosophes et aussi une publication presque ininterrompue d'articles et de livres », *Revue universelle*, numéro 112, 1904. Nécrologie », reproduction des passages de la lettre du 29 janvier 1904 de Tarde au collaborateur de la revue, G.L. Duprat, in Salmon L., "Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904)", *Criminocorpus* 2005.

« Il commence alors à collaborer régulièrement à sa revue via de nombreux articles qui lui permettent de se faire remarquer dans le champ de la philosophie. Entre 1880 et 1893, il y publie plus d'une vingtaine d'articles dont le premier s'intitule *La croyance et le désir, la possibilité de leur mesure* », in Salmon L., "Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904)", *Criminocorpus*.2005.

⁵³ Celui-ci, professeur de médecine à la Faculté de Lyon, a été très impressionné par le travail de Tarde, entre autres "L'affaire Chambige" (AAC, 1889, p 92-108), un « petit chef-d'œuvre ».

⁵⁴ Antonin Dubost a été l'ancien Secrétaire d'une première société de sociologie entre 1872 et 1875, société que présida Littré.

⁵⁵ Casimir de Kelles-Krauz, "Une lettre de Tarde", AAC, 1904, p. 903.

Ni socialiste, ni dreyfusard,

« La vérité m'oblige à dire, en effet, qu'en dessinant, moi aussi, mon utopie, ma cité des merveilles, j'ai peut-être trop cédé à l'attrait de l'étranger, au dégoût du raisonnable et du réel (...) Ce qui m'a éloigné de Karl Marx, outre l'erreur de quelques-uns de ses principes, c'est surtout la dureté de cœur et l'esprit de haine que je sens en lui. Mais le marxisme aura eu cette chance de se purifier, de s'échauffer, de s'ennoblir, en traversant des âmes très supérieures à celles de son fondateur. Espérons qu'il sortira de là moins dangereux, bienfaisant peut-être ?... Il me tarde de préciser un peu clairement ma position à l'égard du socialisme. Entre les socialistes et les économistes, j'ai marché vers un idéal qui m'a paru être étranger aux uns comme aux autres. Toutefois, vous avez raison de remarquer malignement que j'ai été très communiste dans mon petit roman... »⁵⁶

Cet échange épistolaire nous montre les réticences affichées de Tarde pour des thèses socialistes, sans pour autant atteindre une farouche et véhémence opposition. Car voilà bien un trait caractéristique de notre personnage, sa modération inébranlable. Ses rapports à la religion sont dans le même ton : « Tarde est modérément religieux à une époque où l'on était franchement soit clérical, soit anticlérical (...) Il n'était pas politiquement engagé à une époque d'engagement véritable et qu'il n'était ni pour ni contre le positivisme alors que la plupart des intellectuels avaient pris un parti tranché. »⁵⁷

Comme le dit très bien Louise Salmon « Dire que Gabriel Tarde fut absent des débats autour de l'Affaire Dreyfus et qu'il ne prit pas position nous apparaît désormais comme inexact. Sa position ne fut certes pas au cœur de la mêlée, mais il ne fut pas non plus absent et encore moins indifférent. Quant à la question de savoir si Gabriel Tarde était dreyfusard ou antidreyfusard, il fut plutôt dreyfusien ou dreyfusiste. »⁵⁸

Gabriel Tarde penche en faveur des partisans de Dreyfus non pas tant par adhésion politique ou idéologique, mais par rejet de la pensée sectaire antisémite

Ni clérical...

Ancré dans son époque, Tarde va se trouver mobilisé comme défenseur de l'école publique⁵⁹. C'est à travers la question de la jeunesse criminelle, enjeu républicain par excellence que Tarde, dans les *Archives*, écrit un texte-réponse à la demande de M. Buisson⁶⁰, et prend clairement position, tout en restant un homme de morale. Prétexte idéal à querelle entre cléricaux et anticléricaux, l'école va devenir le terrain sur lequel s'affrontent les deux clans. Des auteurs⁶¹, militants passionnés, mettent leur verve et leur lyrisme pour dénoncer l'école laïque, gratuite, obligatoire, l'école sans Dieu, telle que l'ont organisée les lois de 1882. Ainsi l'école participerait par sa négligence à l'immoralité de la jeunesse. En ce sens, elle serait un facteur de délinquance⁶². Tarde va démonter les jugements du philosophe Alfred

⁵⁶ C. Kelles-Krauz, "Une lettre de Tarde", AAC, 1904, p. 904-905.

⁵⁷ Clark, "Tarde Gabriel, I.D. Sills", *International Encyclopaedia of the social sciences*, vol. LS, N. York, Mac Millan Free Paris, 1968, pp. 509-514, cité également par Ian Lubek, *Ouvrage cité*, p. 377.

⁵⁸ Louise Salmon, « Gabriel Tarde et l'Affaire Dreyfus, Réflexions sur l'engagement d'un « homme de pensée ». (Décembre 2005) », Champ pénal, *Champ pénal* Champ pénal, [En ligne], mis en ligne le 1 décembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document447.html>. Consulté le 6 novembre 2008.

⁵⁹ Gabriel Tarde est sollicité comme expert par Ferdinand Buisson, longtemps directeur de l'enseignement primaire : Buisson F., « La jeunesse criminelle et l'éducation », *Revue pédagogique*, 15 avril 1897, 4, 295-308. Buisson F., 1899, « Leçon de clôture du cours *Éducation de la volonté* », *Revue pédagogique*, 2, 310-345.

⁶⁰ G. Tarde, "La jeunesse criminelle. Lettre à Mr Buisson, ancien directeur général de l'Enseignement supérieur, professeur à la Sorbonne, ", AAC, 1897 p452-471. Voir également sur ce point Hervé Terral, « Le dialogue Tarde-Buisson : « L'enfance criminelle et l'éducation » (1897) », Champ pénal, *Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document247.html>.

⁶¹ Entre autres H. Joly, G. Bonjean, V. Brudennes, Bonzon, Coyne, Th. Delmont ou G.L. Duprat.

⁶² « Il est beau de parler des devoirs du citoyen, d'altruisme, de solidarité, de respect de soi-même du prochain, ces théories peuvent parfois suffire à des intelligences supérieures, déjà élevée au-dessus du niveau vulgaire par

Fouillée⁶³, et d'autres. Tarde réhabilite l'instituteur, souvent mis en cause : « Il est donc certain que, ni directement, ni indirectement, je le répète, l'école n'a agi dans le sens du crime, et il serait outrageant pour elle de prolonger plus loin cette démonstration. »⁶⁴

Un libéralisme tardien ?

Néanmoins dans le même article, Tarde développe aussi de nombreuses causes à la délinquance juvénile, qui sont les progrès de l'irréligion générale, l'alcoolisme, la dénatalité, la "presse ordurière", etc., mais aussi implicitement la condition économique, la pauvreté, la misère, et également le lieu du "désordre", la ville criminogène. Dès lors, Tarde n'est pas très éloigné de certains détracteurs de l'école L'enfant au sortir d'une famille déficiente et d'une école négligente se retrouvera désarmé, et risque de succomber à d'autres tentations. L'alcoolisme rallie les suffrages, mais d'autres éléments provoquent la même force de langage, ce sont la presse, la littérature, le cinéma.

Le journalisme, voilà l'ennemi ! La presse est désignée comme une des grandes puissances malfaisantes de l'époque. Deux points de mire parmi les journaux. *Le Petit Journal* ou *l'Intransigeant* « qui chaque semaine font afficher, dans tous les kiosques et boutiques, une gravure représentant le crime du jour »⁶⁵. Le récit du crime, l'image qui en donné par la presse sont des éléments dangereux. G. Tarde avance ces arguments avec une virulence sans limites. Il méprise, abomine cette presse qui corrompt, endoctrine : « Le lien qui unit les lecteurs habituels d'un journal est "intime" et profond. On a dit que l'homme d'un seul livre est à craindre, mais qu'est-ce auprès de l'homme d'un seul journal ? » (...) Il ne faut pas oublier que le premier souci d'une secte, d'un parti est d'avoir un journal. Un parti sans journal fait l'effet d'un monstre acéphale dit Tarde. »⁶⁶

La presse contribue à créer la puissance du nombre et à amoindrir celle du caractère, sinon de l'intelligence (...) Le malheur est que la presse est bénéficiaire d'une impunité légale ou illégale, qu'elle peut impunément prêcher l'assassinat, l'incendie, la spoliation, la guerre civile, organiser le chantage en grand, élever la diffamation et la pornographie à la hauteur des deux institutions intangibles. Car elle est la Puissance souveraine des temps nouveaux. »⁶⁷

En ce sens, c'est à la presse qu'il appartient de faire l'éducation du public, en se refusant à satisfaire la curiosité malsaine par le récit abondant des actes criminels et la reproduction suggestive de scènes criminelles et de portraits de malfaiteurs. C'est ce que préconise Lacassagne : « Une loi qui interdira comme contraire aux bonnes mœurs, le récit des crimes, le compte-rendu des débats judiciaires et des exécutions capitales, les photographies et portraits des accusés ou des victimes. »⁶⁸. Toutes ces paroles viennent alimenter le grand débat sur la presse en cette période, sur son influence, son rôle, et la fascination qu'elle exerce sur les lecteurs.

« L'opinion publique » en matière pénale n'est pas seulement l'objet d'une curiosité importante, d'un fort désir de connaissance. C'est aussi un des arguments massues dans le débat ininterrompu sur la politique criminelle. Ce dernier se mène à grands coups

leur origine et leur études, elles sont impuissantes à retenir la masse populaire contre les désirs et les sollicitations qui nous assiègent. Il faut à l'homme une base morale surnaturelle. A la crainte de Dieu, on peut substituer la crainte du gendarme, c'est moins sûr, car lorsque le gendarme n'est pas là, lorsqu'il n'y a aucun danger d'être vu, quand le chat est parti en un mot, les souris dansent. » H. Joly, *L'enfance coupable*, Paris, V. Lecoffre, 1914, p. 189.

⁶³ A.Fouillée, "Les jeunes criminels, l'école, la presse", *Revue des Deux Mondes*, janvier 1897, p 417-449.

⁶⁴ G. Tarde, *idem*, p. 464.

⁶⁵ Paul Aubry, "De l'influence contagieuse de la publicité des faits criminels", *A.A.C.*, 1893, p 574. Voir également Paul Aubry., *La contagion du meurtre*, Paris, Alcan, 1894.

⁶⁶ G. Tarde, *L'opinion et la foule*, Paris, F. Alcan, 1901, pp. 18-22.

⁶⁷ G. Tarde, "Les transformations de l'impunité", *AAC*, 1898, p. 625.

⁶⁸ Lacassagne, "Peine de mort et criminalité", *AAC*, 1908, p. 182.

d'affirmations péremptoires : l'opinion pense que ... elle exige que ... elle ne supporte pas que ... Et l'assertion est forte puisque celui qui l'avance drap sa propre opinion dans la légitimité de la souveraineté populaire »⁶⁹.

Durant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle, la plupart des lecteurs de journaux sont également les « acteurs directs de la vie politique » Avec l'avènement de la Troisième République, la situation change considérablement au sein de l'espace public avec l'apparition de la presse à grand tirage qui délivre des informations à l'ensemble des citoyens. La Troisième République a définitivement consacré la légitimité de l'opinion publique. Jamais aucun régime n'a mis en œuvre autant de modalités de communication entre un gouvernement et ses gouvernés : libertés d'opinion, d'association, de presse, d'affichage, de réunion. C'est au sein de cet espace public constitué que les citoyens peuvent juger les actes publics du gouvernement et ce dernier tirer toute la légitimité de son action⁷⁰. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'opinion publique est surtout comme le constate Gabriel Tarde l'opinion « *du public lui-même* ».

Ces éléments témoignent de l'esprit des valeurs et des principes d'hommes en place dans cette société républicaine, laïque de la fin du XIX^e siècle. Une société traversée par une lutte anticléricale, et plus encore un sentiment d'insécurité cristallisé autour des questions de délinquance.

Tarde ayant été de son côté un opposant au socialisme et un sympathisant du bout des lèvres du dreyfusisme⁷¹. Un autre trait ressort de ces écrits, c'est son individualisme étroitement lié à une philosophie de la liberté, voire du "libéralisme". En ce sens, il n'est pas un obstiné partisan du déterminisme biologique et social, car il a une réaction très individualiste (Bouglé, 1905).

Ni socialiste, ni cléricale, ni dreyfusard, Tarde, l'étoile filante, a eu un rapport au monde dans l'observation, une neutralité attentiste et discrète, une forme de libéralisme raisonnable.

Tarde, dans ce rapport au monde en distance, et sa façon d'investir le social témoigne que pour lui, « la sociologie n'est pas un sport de combat ». Cette posture a peut-être joué pour certains de ses redécouvreurs, comme elle a pu enrichir les critiques de Durkheimiens attachés à une certaine vision de la sociologie, où le sociologue est un sociologue de l'action, un sociologue engagé.

Faut-il penser dès lors que la réputation de Tarde a souffert parce que en raison de sa personnalité, son originalité, de ses écrits, il n'était pas « en plein milieu de son époque » ? Très modéré dans un climat de convictions tranchées, trop peu engagé dans une époque partisane et clivée, trop individualiste dans une atmosphère intellectuelle qui s'imprégnait d'idées "communautaires", "solidaristes". Enseignant, mais en marge des milieux universitaires qui sont alors un ferment d'énergies et de moyens. Tarde reste néanmoins l'un des deux sociologues les plus renommés de son temps avec E. Durkheim) car il participe incontestablement de cet immense mouvement qui vise dans le dernier tiers du siècle à fonder l'étude de la société comme science.

Tarde, un penseur oublié ?

Dès son époque, Tarde a fait l'objet d'écrits (Lacassagne, 1904, Bouglé, 1905, Espinas, 1909, Vaschide, 1904, Worms, 1905, Villate, 1910, Gillard, 1921, etc.). Espinas, en tant que membre de l'Institut auquel appartenait Tarde, lui rendit hommage à sa mort et commença un

⁶⁹Robert (P), Faugeron (C), *La justice et son public, les représentations sociales du système pénal*, Médecine et Hygiène, Genève, 1978, p. 4.

⁷⁰Reynié (D), *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 14.

⁷¹ Salmon Louise, 2005b, « Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un « homme de pensée » », Champ Pénal / Penal Field, décembre 2005, <http://champpenal.revues.org/document447.html>

long discours par cette phrase : « Tarde non seulement a été original, mais il a voulu l'être. ⁷² » N. Vaschide, concluait ainsi un article : « M. Tarde fut un grand agitateur d'idées, un admirable modèle, un inventeur de tout premier ordre, il sema à pleines mains et ses idées furent reprises par tous les courants. ⁷³ » Tandis que Lacassagne interpellait Tarde sur sa valeur : « L'œuvre de Tarde est considérable à tous les points de vue. Chacun peut la commenter et en tirer profit. L'avenir lui rendra justice et considèrera Tarde comme un philosophe de premier ordre, un psychologue avisé, un grand sociologiste. ⁷⁴ »

Tarde fut un auteur très important en son temps même s'il est décédé en 1904, sans avoir fait école. En fait Tarde, comme d'autres auteurs, plus que d'autres, a suscité des admirations, des émois, des rejets. En vingt-six ans (de 1973 à 1999), treize volumes d'œuvres de Tarde auront été republiés. La réédition complète s'est réalisée dans la collection « Les empêcheurs de penser en rond » sous la direction de Eric Alliez. Les références à Tarde ont été en effet multiples⁷⁵, avec des accents et des coups de projecteurs qui ont choisi d'éclairer tel ou tel pan (Clark, 1969, Lubek, 1981, Favre, 1983, 1989, *RHSH*, 2000, *Champ Pénal*, 2004). L'œuvre de Gabriel Tarde est totalement ouverte et à facettes multiples. Il y a eu dès lors une diversité des appropriations, des usages de Tarde dans des champs très distincts, liés à l'éclectisme même qui fut celui de Tarde : champ de la criminologie, champ de l'opinion publique, champ de la communication⁷⁶, champ de la sociologie ou de la philosophie.

Depuis un siècle, les « retours » à l'œuvre criminologique de Tarde ont souvent été opérés dans le cadre d'une relecture mais aussi d'une appropriation heuristique.(Milet, 1970, 1973, 1994, Pinatel, 1959, 1963, 1971,Reynié, 1989) .

Tarde est également perçu comme promoteur d'un paradigme individualiste que va développer Raymond Boudon (Boudon, 1964, 1971, 1979) qui sans gommer les « aspérités formelles et conceptuelles de Tarde lui reconnaît d'être un des auteurs qui a sans doute défini les bases de la sociologie avec le plus de clarté » (Boudon, 1979) et puis il y a tout un mouvement de redécouverte de Tarde par les philosophes français.

Eric Alliez en parle ainsi : « On s'accorde à reconnaître en Tarde le plus « métaphysicien » des sociologues » (Alliez, 2001). Tarde a été très moteur dans l'inspiration de Gilles Deleuze qui verra en lui le penseur d'une « microsociologie » et le théoricien des échanges interindividuels⁷⁷ de flux de croyances et de désirs (Deleuze, 1968) et lui rendra hommage avec F. Guattari (Deleuze, Guattari, 1980). C'est dans cette dynamique que de nombreux auteurs, R. Schérer, E. Alliez (Alliez, 1998, 1999, 2001), B. Karsenti (Karsenti, 1993, 2003), M. Lazzarato (Lazzarato, 1997,1999, 2001) se sont engagés.

Tous ces auteurs, membres entre autres du comité de rédaction de *Multitudes*, semblent être venus à Tarde par Deleuze, à partir pour certains, de leur formation philosophique, et avec leur propre sensibilité travaillent les écrits de Tarde ; c'est le cas de Laurence Saquer ou Maurizio Lazzarato. Laurence Saquer dans son article dans *Champ pénal* tente de retrouver

⁷²ESPINAS A., « Notice sur la vie et les œuvres de Gabriel Tarde », », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, Séances du 18 et 22 décembre 1909.

⁷³VASCHIDE N., « La psychologie de M. Tarde », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, p. 674.

⁷⁴LACASSAGNE A., « G. Tarde (1843-1904) », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, p. 502.

⁷⁵Aux États-Unis Tarde a notamment influencé James Mark Baldwin (1861-1934), fondateur de l'*American Journal of Psychology* et Edward Alsworth Ross (1866-1951). Dans le manuel qui fait autorité aux États-Unis dans les années 1920-1940, *Introduction to the Science of Sociology*, de Robert Park et Ernest Burgess, il est considéré comme étant un auteur de référence au même titre que Durkheim.

⁷⁶KATZ E., *Rediscovering Gabriel Tarde*, University of Pennsylvania, Annenberg School for Communication, Departmental Papers (ASC), 2006, découvert grâce à Jean-Philippe Heurtin que je remercie chaleureusement pour cela

⁷⁷Eric Letonturier invite à interroger plus en détail cette notion de réseau dont Tarde serait le précurseur (Letonturier, 2000). Récemment au congrès de l'AFS (RT8 « Sociologie du militaire : sécurité, armées et sociétés ») le 14 avril 2009, il a proposé une communication intitulée *De l'opposition des idées aux guerres des hommes. La contribution de G. Tarde à la sociologie militaire*.

des similitudes entre les deux hommes. « On peut le constater d'ici : monade (d'après Tarde, 1999 (1893)) et rhizome (d'après Deleuze et Guattari, 1980) désignent le même état et retranscrivent parallèlement des approches similaires du monde réel. » (Saquer, 2005)

Elle reprend trois textes de Deleuze pour évoquer ces convergences puis elle tente d'y associer M. Foucault, s'appuyant sur Deleuze qui a perçu « un rapprochement entre microphysique foucauldienne et microsociologie tardienne » (Saquer, 2005).

Dans ce sillage, M. Lazzarato évoque cette parenté : « Selon Foucault, l'objet de la bio-politique est la « population ». L'hypothèse que l'on pourrait développer est que l'objet de la bio-politique doit comprendre non seulement la « population » mais aussi le « public. » Et plus loin, « Tarde a une intuition géniale quand il dit que le public est la dimension sociologique de l'avenir, justement parce que ce type de regroupement social ne peut être régulé que sous un mode spatio-temporel organisé par des séries temporelles. « Corps », « population » et « public » sont des modes différents de discipline et de régulation qui ne s'opposent pas, ni ne se contredisent, mais qui peuvent s'articuler les uns aux autres. (...) Il me semble qu'on peut définir le « public » comme le modèle le plus dynamique et le plus déterritorialisé et donc comme le modèle qui tend à commander et organiser les autres. Le public, en effet, est événement. » (Lazzarato, 1997). Mais M. Lazzarato est surtout très original dans son article *La Psychologie économique contre l'Économie politique* :

« À cause de son ontologie de la force et du désir la philosophie de Gabriel Tarde constitue la meilleure boîte à outils pour s'interroger sur le Capitalisme contemporain. *La Psychologie économique* suppose la coopération autonome et indépendante des humains co-produisant en composant leurs différences. Tarde, en effet, s'interroge sur les conditions de la production du nouveau qu'il voit dans la « coopération entre les cerveaux » (...) Tarde fait de la « production des connaissances » la véritable production des sociétés modernes, qui débouche dans une économie de la circulation, des flux de désir et de la croyance. La science économique n'est pas une théorie de la production mais une théorie de la reproduction » (Lazzarato, 2001).

M. Lazzarato montre comment Tarde fait de la « production des connaissances », la véritable « production » des sociétés modernes, une « théorie des richesses ». « L'étonnante actualité de Tarde réside précisément dans le fait d'avoir identifié comme spécificité de la modernité la production des connaissances. Ce qui ne signifie pas que cette dernière soit réductible à la production scientifique, puisque production des connaissances signifie, à proprement parler, théorie de la création. « C'est dans la science que l'on voit, « en pleine lumière », comment « les réalités sociales se sont faites » en partant d'« une poussière des petites découvertes » qui rayonnent « à grand peine dans une étroite sphère à travers les contradictions », jusqu'à ce que, en se répandant, elles soient devenues des « lois » qui s'imposent à l'individu, « quelquefois par contrainte, le plus souvent par persuasion, par suggestion » (Lazzarato, 2001).

M. Lazzarato, avec finesse, fait émerger une analyse philosophique subtile qui a capacité à sublimer les propositions de Tarde et les rend assez lumineuses⁷⁸.

⁷⁸Voir propos ironiques de Jean Louis Fabiani quand il écrit « en héritier de Marx, de Weber et de Bourdieu, je crois qu'on ne peut rien dire du monde social en faisant disparaître magiquement, dans une sorte de féerie qui tient à la fois des scintillements un peu vains de Gabriel Tarde, que Latour a tiré de son placard pour en faire, comme il le dit, « son héros », et de Walt Disney, le pouvoir, la domination, les classes, les inégalités » J.L. Fabiani, Et si Bruno Latour avait raison ? *Médiapart*, 8 mars 2009. On pourrait faire une analogie avec les travaux de Hartmut Rosa, entre autres, *Une critique sociale du Temps*, Paris, La Découverte, 2010

Il y a bien une diversité des appropriations, des usages de Tarde dans des champs très distincts, liés à l'éclectisme même qui fut celui de Tarde : champ de la criminologie, champ de l'opinion publique, champ de la philosophie, champ de la communication⁷⁹

Les redécouvreurs de Tarde ont voulu redonner une place privilégiée à cet auteur mais c'est une place qu'il a eu. Nul besoin de lui attribuer des talents prophétiques. Tarde fut un auteur très important en son temps même si il est décédé en 1904, sans avoir fait école. En fait Tarde, comme d'autres auteurs, plus que d'autres, a suscité des admirations, des émois, des rejets.

Il s'est agi de réaffirmer la posture d'un homme dans son contexte, celui du XIXe siècle, "criminologue" en ce qu'il est à la fois économiste, statisticien, sociologue, psychologue, philosophe. Autant d'éléments pour « ne plus concevoir et saisir la pensée de Gabriel Tarde comme une « pensée-tiroir » (Salmon, 2004).

L'œuvre de Gabriel Tarde est totalement ouverte et à facettes multiples. Sa réussite réside en ses écrits, dont l'abondance et la variété dessinent l'image d'un "érudit", d'un philosophe éclectique, d'un homme modéré, libéral républicain. C'est un homme libre dans son époque dont la pensée résonne sans doute aujourd'hui, par sa singularité, sa richesse. On retrouve chez Tarde un aspect « décalé », séduisant mais qui ne peut, en aucun cas, le faire passer pour un prophète, encore moins un visionnaire prêt à renflouer l'inventivité présumée en berne, de notre pensée contemporaine.

Martine KALUSZYNSKI
Pacte-CNRS-IEP Grenoble

⁷⁹ Elihu Katz, Rediscovering Gabriel Tarde, Annenberg School for Communication, Departmental Papers (ASC), 2006, découvert grâce à Jean Philippe Heurtin que je remercie, comme pour l'ensemble de ses commentaires.

Bibliographie indicative

- Alliez E., 1998, *Gilles Deleuze. Une vie philosophique*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Alliez E., « Tarde et le problème de la constitution », in Tarde G., *Monadologie et Sociologie*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, coll. Les empêcheurs de penser en rond, 1999 (éd. originale 1893)
- Alliez E., 2001, « Différence et répétition de Gabriel Tarde », *Multitudes, revue politique, artistique et philosophique*, Mise en ligne décembre 2001
- Besnard P., 1995, « Durkheim critique de Tarde : des Règles au Suicide » in Borlandi M., Mucchielli L. (dir.), *La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, l'Harmattan, Paris, 221-243
- Blondiaux L., 1999, Richard N., « À quoi sert l'histoire des sciences de l'homme », in Blanckaert C., Blondiaux L., Loty L., Renneville M., *L'histoire des sciences de l'homme. Trajectoires, enjeux, questions vives*, L'Harmattan, Paris, 109-130.
- Borlandi M., 2000, « Tarde et les criminologues italiens de son temps (à partir de sa correspondance inédite ou retrouvée) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 7-56.
- Borlandi M., Mucchielli L., Blanckaert Cl, 2000, « Gabriel Tarde et la criminologie au tournant du siècle », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 3, Paris, Presses universitaires du Septentrion,
- Boudon R., 1964, La « statistique psychologique » de Tarde, *Annales Internationales de Criminologie*, 3, 1-16 repris in Boudon Raymond., *La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique*, Genève-Paris, Droz, 75-91, 1971
- Boudon R., 1971 *La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique*, Genève-Paris, Droz.
- Boudon R., 1979, Présentation, in Tarde Gabriel, *Les lois de l'imitation*, Paris-Genève, Slatkine 1
- Bouglé C., 1905, « Un sociologue individualiste : G. Tarde », *Revue de Paris*,
- Casadamont G., 1982, « Linéaments philosophiques, sociologiques et juridiques d'une présence de Gabriel Tarde », *Archives de philosophie du Droit*, 27, 447-466.
- CHAMP Pénal, Tome I. *Les criminologues de Tarde*, XXXIV^e Congrès français de criminologie, Agen, septembre 2004, *Responsables, coupables, punis ? Fragments d'un interminable débat*
- Clark Terry.N., 1969, *Gabriel Tarde. On Communication and Social Influence*, Chicago, Chicago University Press, 364p
- Collectif, 1909, *Gabriel Tarde. Discours prononcés le 12 septembre à Sarlat à l'inauguration de son monument*, Michelet, Sarlat
- Coulmont, « Gabriel Tarde », créé le 8 septembre 2004, <http://coulmont.com/blog/2004/09/08/gabriel-tarde/>,
- Davidovitch A., 1961, « Criminalité et répression en France depuis un siècle », *Revue française de sociologie*, 30-49
- Debuyst C., 1998, « L'école française dite du "milieu social" », in Debuyst C., Digneffe F., Pires A. P., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Presses de l'Université de Montréal, Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université, 301-356.
- Deleuze G, 1968, *Différence et répétition*, Paris, PUF, coll. Bibliothèque de Philosophie contemporaine
- Deleuze G., 2002, « La conception de la différence chez Bergson », in DELEUZE G., *L'île déserte et autres textes*, Paris, Minuit, 43-72

- Deleuze G., 2004, *Foucault*, Paris, Editions de Minuit (1^{ère} éd. 1986)
- Deleuze G., Guattari F., 1980, *Mille plateaux*, Paris, Editions de Minuit, coll. Critique
- Espinas Alfred, 1910, « Notice sur la Vie et les Œuvres de Gabriel Tarde », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, volume 174 (nouvelle série 74), 309-409
- Favre P., 1983, « Gabriel Tarde et la mauvaise fortune d'un « baptême sociologique » de la science politique », *Revue Française de Sociologie*, 24 (1), 3-30.
- Favre P., 1989, *Naissance de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 145-169
- Gillard, M, 1921, « Gabriel Tarde, sa métaphysique, sa sociologie, sa criminologie », *Revue de Droit pénal et de criminologie*
- Geisert M., 1935, *Le système criminaliste de Tarde*, thèse pour le doctorat de droit, Paris, Loviton et Cie.
- Gentzing R., 1976, *Gabriel Tarde criminologue*, thèse pour le doctorat d'état en droit, Paris 2.
- Ikeda Y., 2002, *La théorie criminologique de Gabriel Tarde et la sociologie de son époque*, mémoire de DEA de sociologie, Université de Bordeaux 2.
- Isaac J., 1999, « Gabriel Tarde : le monde comme féerie », in Tarde G., *Les Lois sociales*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, .9-36.
- Joly M ; 2017, *La révolution sociologique. De la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie (XIXe-XXe siècles)*, Paris, La Découverte, coll. « Laboratoire des sciences sociales », 583 p.
- Kaluszynski M., 1988, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIXe siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, Paris université Pais VII, 1988
- Kaluszynski M., 2000, « Un paternalisme juridique. Les hommes de la Société générale des prisons (1877-1900) », sous la direction de. Topalov C., *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1920*, Paris, EHESS, 161-185
- Kaluszynski M., 2002, *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, L.G.D.J, 2002, 251p.
- Karsenti B., 1993, « Présentation », in Tarde G., *Les lois de l'imitation*, Paris, Kimé, vii-xxvi.
- Karsenti B., 2003, « L'imitation. Retour sur le débat entre Tarde et Durkheim », in Chauvire C., Ogien A. (dir.), *La Régularité. Habitude, disposition et savoir-faire*, Paris, EHESS, 183-205
- Katz E., *Rediscovering Gabriel Tarde*, University of Pennsylvania, Annenberg School for Communication, Departmental Papers (ASC), 2006
- Lacassagne A., 1891, « Programme d'études nouvelles en Anthropologie criminelle, *Archives d'anthropologie criminelle*, 565-569
- Lacassagne A., 1904, « G. Tarde (1843-1904) », *Archives d'anthropologie criminelle*, 501-534
- Lascoumes P., 1991, « Le droit comme science sociale. La place d'É. Durkheim dans les débats entre juristes et sociologues à la charnière des deux derniers siècles », in Chazel F., Commaille J. (eds), *Normes juridiques et régulations sociales*, Paris, L.G.D.J.
- Latour B., 1999, « Pourquoi viens-tu si tarde ? (comment trouver un successeur au structuralisme) », *La Recherche*, 320, 81.
- Latour B., 2000, « Le retour de Gabriel Tarde », *Le Monde des Débats*, 11 (février), 29.
- Latour B., 2002a, « Jamais trop Tarde », *Libération*, 20 juin
- Latour Bruno, 2002b, « Gabriel Tarde and the end of the social », *The social in question. New bearings in the history and the social sciences*, édité par Patrick Joyce, .117-132
- Latour B., Lépinay V.-A., *L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, Paris, La Découverte, 2008

- Lazzarato M., 1999, Postface. « Gabriel Tarde : un vitalisme politique », in Tarde G., *Monadologie et sociologie*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 103-150.
- Letonturier E., 2000, « Gabriel Tarde, sociologue de la communication et des réseaux », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 108, 79-102
- Lubek I., 1981, « Histoire de psychologies sociales perdues : le cas de Gabriel Tarde », *Revue Française de Sociologie*, 22 (2), 361-395
- Milet J., 1970, *Gabriel Tarde et la philosophie de l'histoire*, Paris, Vrin.
- Milet J. 1973, « Gabriel Tarde (1843-1904) », in Tarde Gabriel., *Écrits de psychologie sociale*, Toulouse, Privat, 1973, 9-24.
- Mucchielli L., 1998, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, la Découverte
- Mucchielli L., 2000, « Tardomania ? Réflexions sur les usages contemporains de Tarde », *Revue d'histoire des sciences humaines* 2, n° 3 | 161-184
- Mucchielli L., 2004, « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France », in J. Poupard J., Pires A. P. (dir.), « Criminologie : discipline et institutionnalisation. Trois exemples francophones », *Criminologie*, 37, 1, 13-42.
- Pinatel J., 1959, « La pensée criminologique d'Émile Durkheim et sa controverse avec Gabriel Tarde », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, 14 (2), 435-442
- Pinatel J., 1963 *Criminologie* [in Bouzat Pierre., Pinatel Jean., *Traité de droit pénal et de criminologie*, tome III], Paris, Dalloz
- Pinatel J., 1971, *La société criminogène*, Paris, Calmann-Lévy ;
- Renneville M., 2004a, « Gabriel Tarde. L'hirondelle de la criminologie », in Tarde G., *La criminalité comparée*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 207-217
- Renneville M., « Tarde 2004 : d'une criminologie à l'autre », *Champ pénal*, Congrès Les criminologiques de Tarde, [En ligne], mis en ligne le 12 novembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document284.html>.
- Renneville M., 2004b, « Pour la création d'un centre national de ressources historiques sur les crimes et les peines », *Champ pénal* / <http://champpenal.revues.org/document36.html>
- Reynié D., 1989, « Gabriel Tarde, théoricien de l'opinion », in Tarde G., *L'opinion et la foule*, Paris, PUF, 7-28
- Salmon L., 2005a, « Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904) » *Criminocorpus*, <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article45.html>,
- Salmon L., 2005b, « Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un "homme de pensée" », *Champ Pénal / Penal Field*, <http://champpenal.revues.org/document447.html>
- Salmon L., 2005c, « Gabriel Tarde et la société à la fin du XIXème siècle 2005b : « rapides moments de vie sociale », *Revue d'Histoire des Sciences humaines*, numéro 13, 127-182
- Salmon L., 2005d, « Le fonds Gabriel Tarde au CHEVS. Usages et enjeux des ressources archivistiques en histoire », *Champ Pénal / Penal Field in Les criminologiques de Tarde*, <http://champpenal.revues.org/document239.html>
- Saquer L., 2002, *Une philosophie de l'interaction : de la monade au rhizome*, DEA de Sciences Sociales « Cultures et comportements sociaux », sous la direction de Bernard Valade, Université Sorbonne-Paris V, Paris
- Saquer L., 2005, « Hypothèses sur la filiation Tarde-Deleuze à travers la criminologie », *Champ pénal*, *Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. <http://champpenal.revues.org/document280.html>.
- Tarde G., 1880, « La croyance et le désir, la possibilité de leur mesure », *Revue philosophique*, X, 150-180 ; 264-283
- Tarde G., 1883, « L'archéologie et la statistique », *Revue Philosophique*, Tome XVI, 363-384 et 492-511.

- Tarde G., 1884, « Darwinisme naturel et darwinisme social », *Revue philosophique*, XVII, 607-637
- Tarde G., 1886, *La criminalité comparée*, Paris, Alcan
- Tarde G., 1890, *La philosophie pénale*, Lyon, Storck
- Tarde G., 1891, « L'archéologie criminelle en Périgord », *Archives d'anthropologie criminelle*, 6, 569-584
- Tarde G., 1892, « Le crime des foules », *Archives d'anthropologie criminelle*, 353-386
- Tarde G., 1892, *Études pénales et sociales*, Lyon, Storck
- Tarde G., 1893, « Biologie et sociologie. Réponse au Docteur Bianchi », *Archives d'Anthropologie Criminelle*, 7-20
- Tarde G., 1893, « La sociologie criminelle et le droit pénal », *Archives d'anthropologie criminelle*, 513-525
- Tarde G., 1895 *Essais et mélanges sociologiques*, Lyon-Paris, Storck-Maloine, coll. Bibliothèque de criminologie
- Tarde G., 1896, *Fragments d'histoire future*, Paris, Giard
- Tarde G., 1896, « La criminalité professionnelle », *Archives d'anthropologie criminelle*, 538-560
- Tarde G., 1897, « La jeunesse criminelle », *Archives d'anthropologie criminelle*, 452-472
- Tarde G., 1898, « Les transformations de l'impunité », *Archives d'anthropologie criminelle*, 615-631
- Tarde G., 1900, « La sociologie criminelle et le droit pénal », *Essais et mélanges sociologiques*, Paris, A. Storck
- Tarde G., 1901, « La criminalité et les phénomènes économiques », *Archives d'anthropologie criminelle*, 565-576
- Tarde G., 1972, *La philosophie pénale*, Paris, Cujas
- Tarde G., 1993, *Les lois de l'imitation*, avec une introduction de B. Karsenti, Paris, Éditions Kimé
- Tarde G., 1994, *Les transformations du droit. Étude sociologique (1891)*, Paris, Berg International
- Tarde G., 1999, *La logique sociale*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo. Éd. originale 1893
- Tarde G., 1999, *L'opposition universelle*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Tarde G., 1999, *Les lois sociales*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo. (Éd. originale 1898).
- Tarde G., 1999, *Essais et mélanges*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Tarde M. de, 2004, « Célébrité, oubli, renaissance : la singulière destinée du criminologue et philosophe sarladais Gabriel Tarde (1843-1904) », *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, 96, 20-28
- Terral H., « Le dialogue Tarde-Buisson : « L'enfance criminelle et l'éducation » (1897) », *Champ pénal, Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document247.html>.
- Vaschide N., 1904, « La psychologie de M. Tarde », *Archives d'anthropologie criminelle*, 661-674
- Villatte P., 1910, *Essai sur les doctrines des sociologues Tarde et Lombroso*, thèse pour le doctorat en médecine, Paris, n° 380
- Wilson M. S., 1972 (1955), « Gabriel Tarde », in Mannheim H., *Pioneers in criminology*, Montclair, Patterson Smith, 292-304
- Worms R., 1905, « La philosophie sociale de Gabriel Tarde », in *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 121-156.